

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2  
**VU** les statuts de l'université de Strasbourg et notamment son article 31  
**VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

### DECIDE

Frédérique Berrod  
Présidente

Affaire suivie par  
Philippe Wiart  
Tél. : +33 (0)3 68 85 11 32  
pwiart@unistra.fr

#### Article 1

Délégation est accordée à monsieur Frederic LEROUX, directeur de l'unité de recherche « Laboratoire d'innovation moléculaire et applications (LIMA) – UMR 7042 » (CF : R32LDCM), à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution en recettes et en dépenses de son ou ses centres financiers.
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 90 000 €.
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union européenne, de l'association européenne de libre-échange et du Royaume Uni.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frederic LEROUX, délégation est accordée à monsieur Nicolas BLANCHARD, directeur adjoint.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Frederic LEROUX et de monsieur Nicolas BLANCHARD, délégation est accordée à madame Sandrine KRAUTH, responsable administratif, à effet de signer :

- les bons de commande,
- les certifications de service fait.

#### **Article 4**

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégué ou du déléguataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 19 mars 2025

La Présidente,



Frédérique Berrod

**Transmission à :** Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.